



AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que lors de la séance tenue le 18 décembre dernier, le Conseil de la Ville de CausapscaI a procédé à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2024. Voici la présentation sommaire :

Budget 2024

Comparatifs

	Revenus	2022	2023	2024
Taxes foncières		1 724 000 \$	1 765 626 \$	1 926 656 \$
	Écart	4.23%	2.41%	9.12%
Taxes service		820 805 \$	856 980 \$	1 007 700 \$
Transferts, péréquation		800 060 \$	832 430 \$	883 664 \$
Revenus local		473 200 \$	577 251 \$	599 975 \$
Transferts conditionnels et subventions		806 063 \$	802 965 \$	977 256 \$
Fond/affectation des surplus		500 000 \$	400 000 \$	155 554 \$
TOTAL DES REVENUS		5 124 128 \$	5 235 252 \$	5 550 805 \$

Dépenses

Administration		749 365 \$	795 313 \$	828 521 \$
Sécurité publique		252 650 \$	274 927 \$	309 235 \$
transport		1 199 278 \$	1 311 039 \$	1 321 042 \$
Hygiène du milieu (étang)		893 200 \$	929 522 \$	954 288 \$
Santé et bien être		123 500 \$	129 000 \$	129 000 \$
Aménagement, urbanisme, et développement		232 432 \$	202 140 \$	192 458 \$
Loisir et culture		740 718 \$	598 012 \$	627 805 \$
Frais de financement		199 707 \$	199 508 \$	278 253 \$
SOUS-TOTAL		4 390 850 \$	4 439 461 \$	4 640 602 \$
Remboursement en capital (dette)		795 678 \$	795 791 \$	910 203 \$
Transfère à l'état des activités d'investissement		0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES		5 186 528 \$	5 235 252 \$	5 550 805 \$

Taux de la taxe foncière générale:		1.37 \$	1.39 \$	1.10 \$
Augmentation moyenne, taxes foncières par unité:		94.04 \$	26.82 \$	112.81 \$

Aqueduc		325 \$	325 \$	335 \$
Matières résiduelles		215 \$	215 \$	330 \$
Traitement eaux usées		155 \$	155 \$	165 \$

Laval Robichaud

Directeur Général, secrétaire-trésorier et Greffier

AVIS DE MOTION

TAUX DE TAXES 2024

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LAVAL ROBICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, QUE

AVIS DE MOTION est donné du projet de règlement régissant le taux de taxes en vigueur sur le territoire de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2024 et que le Conseil procèdera à son adoption lors de la séance du 5 février 2024.

Toutes questions peuvent également être formulées auprès du soussigné par téléphone au 418-756-3444 poste 1306 ou par courriel au administration@causapscal.quebec

Cette séance aura lieu à la salle du Conseil, au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à 20 h.

* Les taxes foncières subissent une hausse de 9.12% comparativement à l'an passé et l'augmentation moyenne par unité est de 112.81 \$.

* Pour atténuer ces augmentations, le taux de taxation passe de 1.39 \$ à 1.10 \$

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 278-23

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que L'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre dernier. Le règlement 278-23, abroge le règlement 142-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est maintenant adopté et en vigueur.

Le règlement 278-23 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Causapscal, le 20^e jour de décembre 2023

Causapscal Féérique



La Ville de Causapscal relance son *défi brillant !* et encourage tous les citoyens à décorer pour Noël.

Pour vous qualifier, créez une belle harmonie visuelle en façade avant par la présence combinée d'arbres ou de lumières et d'ornements.

Participez en nous transmettant une photo qui cadre bien vos décors, entre le 15 novembre et le 31 décembre ! Vous pouvez nous la transmettre par la poste, par courriel ou via la page Facebook de la Ville de Causapscal en joignant la photo en commentaire à cette publication.

Trois propriétaires ou locataires seront récompensés pour leurs efforts et leur souci que Causapscal se distingue par *l'imaginaire fascinant de ses habitants*.

Les trois prix de participation, de 100 \$ chacun en bon d'achat, seront tirés au hasard à la séance régulière de janvier 2024.